

## CARACTÉRISTIQUES DU PALM VÉLO

- > Moteur central pour améliorer la réactivité, la puissance et l'équilibre du vélo
- > Assistance électrique jusqu'à 25 kms/h
- > Autonomie moyenne de 50 kms.

Vélo remis avec :

- > Antivol U
- > Batterie et chargeur de batterie
- > Panier.

Lors du retrait du Palm Vélo, un conseiller explique au locataire le mode de fonctionnement et lui donne des conseils sur son utilisation.



## INFORMATIONS PRATIQUES

*Extrait du règlement et conditions générales de mise à disposition du service Palm Vélo.*

Le service de location est réservé pour un usage strictement urbain et pour les espaces ouverts à la circulation routière. Cela exclut notamment les pratiques VTT ou inadaptées aux vélos électriques de l'Agglomération (descente d'escaliers, circulation dans les espaces verts, etc) et autres pratiques sanctionnées dans le Code de la Route.

L'utilisation des vélos est soumise à une limitation kilométrique mensuelle de 800 kms.

Le service est réservé aux usagers reconnus aptes à la pratique du vélo et n'ayant aucune contre-indication médicale.

### Plus d'informations

> **06 37 81 39 94**  
location\_Id@koboo.fr

> **palmdeplacements.fr**  
Rubrique "Palm Vélo"

### Accueil Palm Vélo

**Agence de la mobilité**  
Place Bernard Cornut Gentille  
Cannes

**Service  
accessible  
dans la limite  
des vélos  
disponibles**

  
**PALM VÉLO**



# PALM VÉLO

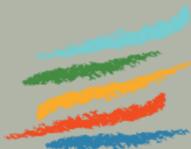
## Votre service de location de vélo à assistance électrique



Vous ne savez pas si  
**le vélo à assistance électrique est fait pour vous ?**

Vous avez des questions  
sur **son usage au quotidien ?**

**N'ATTENDEZ PLUS, ESSAYEZ-LE !**



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

# Passez à l'électrique avec **PALM VÉLO**

**Pour compléter vos trajets habituels,  
pour plus de liberté, pour vous simplifier la vie...**

L'Agglomération Cannes Lérins propose un **service de location de vélos à assistance électrique.**

Avec **Palm Vélo** :

- > **Les côtes ne sont plus un obstacle !**
- > **Il se conduit comme un vélo classique, simplement doté en plus d'une assistance électrique au pédalage.**
- > **Le moteur complète vos efforts, pour moins de fatigue.**

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- > Habiter ou travailler sur le territoire Cannes Lérins (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer)
- > Avoir plus de 18 ans
- > Déposer un dossier complet et le dépôt de garantie (cf. Tarifs ci-dessous).

## **PIÈCES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER**

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- RIB accompagné d'un mandat de prélèvement SEPA pour le dépôt de garantie.

## **Tarifs**

- > **Abonnement mensuel tout public ..... 36,00 €**
- > **Abonnement mensuel réduit ..... 26,00 €**  
applicable aux détenteurs d'un abonnement annuel Palm Bus en vigueur pendant toute la durée de location du vélo
- > **Dépôt de garantie (non prélevé)..... 1 500,00 €**



## CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le service de location est ouvert **toute l'année**.

Rendez-vous sur [palmvelo.flt.is](https://palmvelo.flt.is)

Vous pouvez également téléphoner au **06 37 81 39 94**

ou envoyer un mail à [location\\_ld@koboo.fr](mailto:location_ld@koboo.fr)

La location se fait pour **une durée d'un mois, renouvelable**.

La préinscription n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour connaître les disponibilités de vélos. Elle peut se faire par téléphone.

Le service Palm Vélo vous précisera les modalités de location du vélo (disponibilité des vélos, constitution du dossier, prise de rendez-vous, etc).

## CONDITIONS DE RETRAIT ET RESTITUTION

**Une fois les conditions d'inscription remplies, la remise du vélo se fait sur rendez-vous, au lieu choisi lors de la réservation** (Espace La Poste Bastide Rouge ou Parking du Cineum à Cannes).

- > Un état des lieux du vélo est réalisé au moment du retrait. Le locataire est responsable du stockage et du maintien en bon état du vélo loué.
- > Au retour de location, en cas de dégradation ou d'usure prématurée de certains des éléments du vélo, les réparations sont facturées à l'utilisateur, en préalable au rendu de la caution.
- > La restitution du vélo doit se faire au plus tard le dernier jour de la période de location, également sur rendez-vous.